

## Livret du Parcours Inclusif (LPI) : PLAN - PROGRAMMES - PROJETS

QUEL DISPOSITIF ?	QUEL BESOIN ?	QUI ELABORE ?	QUELLE PROCEDURE ?	DOCUMENTS
<p style="text-align: center;"><b>PPRE</b>  <b>Programme</b>  <b>Personnalisé de</b>  <b>Réussite Educative</b>  <i>Droit commun</i></p>	<p style="text-align: center;">Renforcer les compétences et connaissances fragiles, se sentir dans une dynamique de réussite.</p>	<p style="text-align: center;">L'équipe de l'école à l'issue d'un Conseil des Maitres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Constat du besoin par l'enseignant et/ou la famille.</li> <li>-Elaboration du document par l'équipe pédagogique.</li> <li>-Proposition soumise aux responsables légaux par l'enseignant.</li> <li>-Présentation à l'élève.</li> <li>-Mise en œuvre et suivi par l'enseignant de la classe et l'équipe pédagogique.</li> <li>-Evaluation et régulation présentées aux responsables légaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">PPRE à rédiger sur le LPI</p>
<p style="text-align: center;"><b>PAP</b>  <b>Plan</b>  <b>d'accompagnement</b>  <b>Personnalisé</b>  <i>Droit commun</i></p>	<p style="text-align: center;">Adapter la pratique scolaire pour compenser des troubles dans les apprentissages nécessitant un accompagnement extérieur (troubles dys...)</p>	<p style="text-align: center;">Le médecin scolaire ou à défaut le médecin de famille (sur validation du médecin scolaire), sur proposition du conseil des maitres ou à la demande de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Constat du besoin par l'équipe éducative et/ou la famille et/ou constat de troubles par organismes de soins.</li> <li>-Proposition d'adaptation et de compensation.</li> <li>-Elaboration par l'équipe pédagogique, responsables légaux et professionnels concernés.</li> <li>-Mise en œuvre et suivi régulier par les enseignants et les médecins scolaires.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">PAP à rédiger sur le LPI</p>
<p style="text-align: center;"><b>PAI</b>  <b>Projet d'accueil individualisé</b>  <i>Droit commun</i></p>	<p style="text-align: center;">Mettre en place un protocole d'accueil pour les élèves avec des pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...</p>	<p style="text-align: center;">Le médecin de famille ou le spécialiste</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Besoin signalé par le responsable légal.</li> <li>- Communication du document à la famille par le directeur d'école ou le médecin scolaire.</li> <li>- Partie à compléter par famille et médecin traitant.</li> <li>-Retour du document à l'école.</li> <li>-Signature des intervenants (enseignant, directeur, périscolaire...)</li> <li>-Retour de l'original du document dans la famille.</li> <li>-Envoi par le directeur d'école d'une copie au médecin de l'éducation nationale.</li> <li>Copie conservée dans l'école (avec médicaments au besoin), lieu de stockage connu de tous les intervenants.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Documents à <a href="#">télécharger</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-procédure</li> <li>-différents documents en fonction de la pathologie.</li> <li>A déposer sur le LPI</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>MOPPS</b>  <b>Mise en Œuvre du</b>  <b>Projet Personnalisé de Scolarisation</b></p>	<p style="text-align: center;">Organiser la scolarité des élèves en Situation de handicap</p>	<p style="text-align: center;">L'équipe pédagogique incluant l'AESH lors d'un Conseil des Maitres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-A partir du Gevasco et du PPS, élaboration par l'équipe pédagogique.</li> <li>A réévaluer en fonction de l'évolution des besoins et à minima une fois par an.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">MOPPS à rédiger sur le LPI</p>

( à partir du PPS) <i>Handicap</i>				
---------------------------------------	--	--	--	--

## DISPOSITIFS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

	POUR QUI ?	QUI SOLLICITER ?	PROCEDURE	DOCUMENTS
<b>RASED</b>	Maitrise insuffisante de certaines compétences et connaissances. Difficultés persistantes malgré les aides apportées par les enseignants.	Un membre du RASED du secteur : psychologue spécialité éducation, développement et apprentissages, enseignant spécialisé à dominante pédagogique, enseignant spécialisé à dominante relationnelle.	-Aides en classe formalisées sur un PPRE -Rédaction de fiche de demande d'aide par l'enseignant avec appui de l'équipe pédagogique. -Envoi au RASED.	Décliné en circonscription.
<b>POLE RESSOURCES</b>	Maitrise insuffisante de certaines compétences et connaissances Difficultés persistantes malgré les aides apportées par les enseignants.	Inspecteur de l'éducation Nationale de la circonscription.	-Aides en classe formalisées sur un PPRE -Rédaction de fiche de saisine par conseil des maitres.	Décliné en circonscription.
<b>EMAS Equipe mobile d'appui à la scolarisation</b>	Reconnaissance de handicap ou non, situations complexes	Inspecteur de l'éducation Nationale puis Coordonnateur de l'EMAS	-Rédaction de fiche de saisine par conseil des maitres avec accord des responsables légaux. -Envoyer à IEN de circonscription pour validation. -IEN transmet à coordonnateur EMAS.	<a href="#"><u>Plaquette et fiche de saisine</u></a>

Sur le blog du service départemental de l'école inclusive, vous trouverez le détail des dispositifs et structures du département :

<http://blogs79.ac-poitiers.fr/ecole-inclusive79/>